

L'enfant dans les récits de vengeance pour la jeunesse en Afrique francophone

Kodjo Attikpoé

Number 119, 2021

La vengeance dans le roman francophone

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1086327ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1086327ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Department of French, Dalhousie University

ISSN

0711-8813 (print)

2562-8704 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Attikpoé, K. (2021). L'enfant dans les récits de vengeance pour la jeunesse en Afrique francophone. *Dalhousie French Studies*, (119), 19–31.
<https://doi.org/10.7202/1086327ar>

Article abstract

Vengeance, a permanent feature of anthropology, affects all ages. If in real life we observe ordinary forms of meanness among children, narratives of vengeance portray the child in a much more complex light. This article studies two sides of the figure of the child in Francophone African children's literature: the vengeful child and the child who is a victim of vengeance. Even children are sensitive to injustice and humiliation: the wrongs they experience provoke in them the memory of a suffering that renders their thirst for vengeance unchanging. Depending on the context or circumstances, the vengeful child can appear either noble or tragic. Yet, sometimes the child himself becomes the victim of a collective vengeance. In this case, the work poses the complex question of forgiveness.

L'enfant dans les récits de vengeance pour la jeunesse en Afrique francophone

Kodjo Attikpoé

Le philosophe britannique John Locke croit déceler chez l'enfant « l'instinct de la cruauté », qui peut toutefois être dompté par l'éducation (220). Dans l'univers enfantin se manifestent aussi d'autres formes de méchanceté et de violence dont la psychanalyse s'attache à éclairer les causes¹. Ainsi certains chercheurs estiment-ils que le besoin de vengeance serait inné chez l'enfant ; d'autres y voient un geste plutôt défensif².

Dans le monde de la fiction, le traitement du thème de la vengeance laisse apparaître l'enfant sous un jour beaucoup plus complexe. Cette étude se propose donc d'étudier les représentations de la figure de l'enfant dans quelques récits de vengeance destinés à la jeunesse en Afrique : *L'enfant de la guerre* de Sammy Mbenga Mpiala (1999) ; *L'enfant sorcier* (2002) de Caya Makhélé ; *Le retour de l'enfant soldat* (2008) de Francois d'Assise N'dah ; la trilogie de Kanuden de Moussa Konaté : *Kanuden contre Cœur ténébreux* (2013) ; *Kanuden à l'assaut des tyrans* (2013) et *Kanuden sous un soleil nouveau* (2014).

Nous allons appréhender le personnage enfant essentiellement sous deux angles. Dans un premier temps, nous aborderons la figure de l'enfant vengeur. Qu'est-ce qui motive sa soif de vengeance ? Devient-il héros ou anti-héros ? Ses actes de vengeance sont-ils empreints d'une certaine noblesse ? Dans un deuxième temps, nous montrerons comment l'enfant, à son tour, fait l'objet de vengeance, surtout collective. Que cherche à montrer un récit qui met en scène une communauté réfractaire à toute idée de pardon envers son propre fils, coupable d'actes odieux ?

Considérations théoriques : la vengeance, du désir à l'accomplissement

Dans son ouvrage *Ainsi parlait Zarathoustra*, Nietzsche (2019) note : « *L'esprit de la vengeance* : mes amis, c'est là ce qui fut jusqu'à présent la meilleure réflexion des hommes ; et, partout où il y a douleur, il devrait toujours y avoir châtement » (151, l'auteur souligne). Le désir de vengeance, qu'il soit exprimé à titre individuel ou collectif, est une constante anthropologique. Il est vrai que toute théorisation de la vengeance doit prendre en compte des paramètres culturels et géographiques³ afin d'identifier les différences, les similitudes dans ses formes et manifestations à travers le temps et l'espace, mais de manière générale, la vengeance est, comme le souligne le psychanalyste Gérard Bonnet, enracinée dans « l'inconscient » (9) de tout un chacun.

Qu'est-ce que la vengeance ? Partons de la définition sommaire de Larousse (en ligne) : « Action de se venger, de se dédommager d'un affront, d'un préjudice » ; venger : « Procurer réparation d'une offense, d'un préjudice en en punissant l'auteur ». Par ailleurs, la vengeance s'inscrit dans un vaste champ lexical (on en recensera au moins une centaine d'occurrences), ce qui témoigne de son influence considérable dans les rapports sociaux. Notons-en quelques-unes : ressentiment, châtement, punition ; correction ; rétorsion ; colère, justice, rancune, offense ; répression ; revanche ; réparation ; représailles, haine. Aristote voit dans la vengeance une dimension passionnelle, définissant les passions comme « les causes qui font varier les hommes dans leurs

1 À cet égard, on lira avec intérêt l'étude du psychanalyste Louis Ruiz (2010) sur la problématique de l'enfant « méchant ».

2 « Chez les enfants, la gratitude est acquise en grandissant alors que la vengeance est innée ». <https://dailygeekshow.com/enfants-gratitude-vengeance/>, consulté le 25 mai 2021.

3 Voir Gérard Courtois (1984), Raymond Verdier (1981).

jugements et ont pour consécutives la peine et le plaisir, comme la colère, la pitié, la crainte et toutes les autres émotions de ce genre, ainsi que leurs contraires (Aristote 2, 60). Quant à la colère, elle est entendue comme le « désir impulsif et pénible de la vengeance notoire d'un dédain notoire en ce qui regarde notre personne ou celle des nôtres, ce dédain n'étant pas mérité. [...] À tout mouvement de colère est consécutif un plaisir dû à l'espoir de se venger » (Aristote 2, 61).

Il convient également d'interroger le sens du terme « punition⁴ » associée à la notion de vengeance. Aristote fait une distinction entre le châtement et la vengeance : « Le châtement a pour fin le patient ; la vengeance, l'agent, qui cherche sa satisfaction » (Aristote 1, 118). Nietzsche fait également le distinguo entre les deux notions. Dans *Ainsi parlait Zarathoustra*, il récuse la conception collective qui assimile vengeance et châtement : « 'Châtement', c'est ainsi que s'appelle elle-même la vengeance : avec un mot mensonger elle simule une bonne conscience » (151). Dans *La généalogie de la morale* (1964), il montre comment le terme « châtement », dans le contexte européen, a été utilisé, d'un point de vue historique, à toutes les fins au point de devenir une « synthèse de 'sens' [...] absolument impossible à définir » (112, l'auteur souligne). Dans *La propédeutique philosophique* (1963), Hegel, lui aussi, insiste sur cette distinction :

La vengeance se distingue de la *punition* en ce que l'une est une réparation obtenue par un acte de la partie lésée, tandis que l'autre est l'œuvre d'un juge. C'est pourquoi il faut que la réparation soit effectuée à titre de punition, car, dans la vengeance, la passion joue son rôle et le droit se trouve troublé. De plus, la vengeance n'a pas la forme du droit, mais celle de l'arbitraire, car la partie lésée agit toujours par sentiment ou selon un mobile subjectif (53).

À la lumière de cette pensée hégélienne, il apparaît que la question de la vengeance est étroitement liée à celle de la justice. S'il est vrai que se venger, c'est se faire justice soi-même, l'État moderne condamne cette justice privée. Il cherche ainsi à s'octroyer « le monopole de la vengeance légitime » (Méchoulan 12-13), et le Droit a pour fonction « d'accommoder et de domestiquer la vengeance » (294).

Enfin, la vengeance débouche aussi sur la question du pardon ; mieux, elle s'oppose au pardon, comme l'indique le titre oxymorique *La vengeance du pardon* (2017) d'Éric-Emmanuel Schmitt. Étant donné que le corpus à l'étude pose aussi la problématique du pardon, notre analyse s'appuiera aussi sur les travaux de Jacques Derrida (1999) et de Paul Ricœur (2000).

Figures de l'enfant vengeur

Tout comme Michel Erman (2012) qui estime que la vengeance peut être aussi marquée du sceau de la « noblesse » (11), Jean-Claude Bourdin *et al.* (2010) reconnaissent à la vengeance une « sublimité, qui dépasse les jugements moraux les plus universellement établis. Ou plus exactement, c'est la figure du vengeur qui paraît sublime, plus que les actes de vengeance, parce qu'elle dresse l'idée pure de l'impossible justice » (7). Cette assertion s'applique bien aux enfants vengeurs mis en scène dans la trilogie de Kanuden de Moussa Konaté (*Kanuden contre Cœur ténébreux* (2013) ; *Kanuden à l'assaut des tyrans* (2013) ; *Kanuden sous un soleil nouveau* (2014⁵), laquelle décrit le combat acharné du personnage principal et de ses camarades contre la cruelle tyrannie de Cœur ténébreux et celle d'autres rois qui règnent sur leurs royaumes respectifs. Wankélé, qui se considère « pratiquement [comme] Maître du monde » et qui aspire à être « dieu » (KCCT 41) installe à la tête de neuf royaumes imaginaires des tyrans qui doivent lui

4 Voir Michel Foucault (1975).

5 Désormais, les références à ces romans seront respectivement indiquées par les sigles KCCT, KADT, KSSN, suivis de la page, et placées entre parenthèses dans le texte.

permettre d'atteindre son objectif. Mais grâce à la protection et l'aide surnaturelles de Cœur généreux, le seul roi ayant échappé à l'emprise et à l'influence de Wankélé, Kanuden et ses amis vont débarrasser leurs pays de la tyrannie. Lors des affrontements, la violence est utilisée de part et d'autre mais elle est essentiellement d'ordre surnaturel, ce qui tient au choix esthétique de l'auteur : en empruntant « le chemin de la métaphorisation » par le recours au fantastique (Ottevaere-van Praag 177), la trilogie de Kanuden échappe à ce que nous appelons le piège du réalisme qui se traduit souvent par la description des pires atrocités dans les récits de violence.

Sous l'oppression, la révolte s'impose et devient légitime. Mais on peut dire que celle-ci comporte une part de vengeance. Chez Kanuden et ses amis, la lutte contre les tyrans était d'abord motivée par la soif de vengeance. Ils ont tous en commun le fait que la tyrannie ait fait disparaître leurs parents ou autres proches durant leur tendre enfance. À l'issue d'une parodie de procès, les accusés se voient bannis du monde des vivants à travers des moyens surnaturels.

Comme on le constate, la justice est impossible sous la tyrannie. Chez tous les protagonistes, le désir de vengeance est né durant l'enfance. Mais au moment où ils passent à l'action, leur âge varie entre seize et dix-huit ans. Durant ces années d'attente, rien dans le récit ne nous renseigne sur la manière dont ils auraient médité leur vengeance. Mais il est certain que c'est la colère qui en est le moteur. Elle est particulièrement manifeste chez Kanuden dont le père fut enlevé quand il n'avait que six ans : « Plusieurs fois, le garçon avait failli s'en prendre aux guerriers pour venger son père » (KCCT 21). À l'approche du procès de son père, la colère devient grandissante : « D'accord, [...] J'irai au palais. [...] Je n'oublierai jamais ce qu'il a fait à mon père et je suis décidé à le venger » (22). D'autres protagonistes expriment aussi ouvertement leur colère : « Quel bonheur ! s'écria Silas. J'ai trois copains. [...] Ils ont été eux aussi traumatisés par les sbires du tyran. Ils enragent d'en découdre avec eux » (68). Après cette parodie de procès du père, la rage de Kanuden atteint son paroxysme : « Je vengerai mon père, je vengerai mes amis, je vengerai tous ceux qu'il fait souffrir. [...] Un jour, je mettrai à nu le visage de ce tyran » (32).

La rhétorique déployée par Kanuden et ses amis révèle à quel point leur soif de vengeance est inextinguible. Ceci est lié au fait que les blessures de l'enfance s'enracinent profondément dans la mémoire de la douleur, et ce, souvent de façon indélébile. En d'autres termes, ce que Nietzsche (1964) appelle la « faculté active d'oubli, une sorte de gardienne, de surveillante chargée de maintenir l'ordre psychique, la tranquillité » (76) est absente chez ces enfants lésés, qui ont plutôt développé une « véritable mémoire de la volonté » (77). En effet, la disparition des parents ou d'autres proches bien-aimés sous la tyrannie – une atroce injustice – laisse en eux un vide affectif, social que rien ne saurait combler. Accomplir l'acte de vengeance devient donc une obligation, une détermination, une certitude, comme en témoignent les verbes « décider », le futur de l'indicatif, la formule « un jour » et la répétition du verbe « venger » dans le discours de Kanuden cité plus haut. En réalité, tous les protagonistes tiennent le même discours de la vengeance. Par exemple, Bakou affirme : « Mon père est mort quand j'avais six ans. [...] Je n'arrive pas à oublier ces images. Il faut que je venge mon petit papa qui m'aimait tant... » (KADT 42). Dans son étude *Récit de vengeance au XIX^e siècle*, Kris Vassilev (2008) note que « l'articulation de la vengeance au langage se cristallise d'abord sous la forme typique du serment » (57). Il en est de même dans la trilogie de Kanuden. Par exemple, Silas, totalement orphelin depuis l'âge de neuf ans, prend l'engagement : « Jamais je ne laisserai ses crimes impunis. Je l'ai juré, je me vengerai, je vengerai ma mère, mon père et mon frère et tous ceux dont ce sanguinaire a détruit la vie » (KCCT 67).

Les romans pour la jeunesse de Moussa Konaté énoncent un discours éthique et moral notamment à travers Kanuden – qui signifie « Enfant de l'amour » en bambara – et

le roi Cœur généreux, son ange protecteur. Comme le suggère la citation précédente, la vengeance des enfants vise certes à punir les crimes des tyrans, mais ce châtement, qui se veut exemplaire, ne devrait pas aller à l'encontre de l'ordre éthique. Autrement dit, la lutte ne doit pas provoquer la mort du tyran : « Pour venger son père et ses amis, Kanuden ne pensait qu'à une seule chose : affronter le roi Nifinmansa. [...] Pour Kanuden, l'objectif n'était pas de tuer, mais de punir » (52-53). Il est à noter que cette vision éthique de Kanuden rejoint celle d'Étienne de La Boétie pour qui le tyrannicide (le meurtre du tyran) n'est pas le remède à la tyrannie⁶. Il convient également de faire remarquer que la distinction qu'opèrent Hegel et Nietzsche entre vengeance et punition n'est pas ici opératoire d'autant que sous la tyrannie toute justice est impossible et que la vengeance implique inéluctablement l'acte de punir. En réalité, affronter le tout puissant tyran, anéantir son pouvoir constitue à la fois une vengeance et une punition. Kanuden et ses amis vont donc infliger aux tyrans capturés une humiliation exemplaire en les exhibant devant la foule :

C'est donc dans une cour du château bondée que Kanuden et son groupe atterrirent. Sous les applaudissements et les cris, ils se frayèrent un chemin vers l'estrade avec les huit tyrans aux mains liées dans le dos qui, de honte, n'osaient même pas lever la tête. Les jeunes héros s'alignèrent de front face au public, avec Kanuden au milieu. [...] Regardez-les. Ceux devant qui nous baissions la tête baissent aujourd'hui la tête devant nous (KADT 138-139).

Mieux que le meurtre, cette humiliation des tyrans – en attendant leur comparution en justice – apparaît comme un châtement mérité⁷ ou semble être le moindre mal qu'on puisse leur infliger si l'on pense à la fin atroce de certains tyrans comme le libérien Samuel Doh – un fait réel – comme le raconte Birahima dans *Allah n'est pas obligé* (2000)⁸ d'Ahmadou Kourouma (144-146). Bref, La trilogie de Kanuden met en scène des personnages vengeurs dont la noblesse est dictée à la fois par le contexte de l'oppression et la portée éthique de leurs actes.

La littérature décrit d'autres types d'enfants vengeurs que nous qualifierions de tragiques, notamment des enfants-soldats que la critique littéraire a abondamment analysés⁹. Le contexte des guerres, où de toute évidence aucune justice n'est possible, constitue un terrain fertile pour la vengeance. Qualifiés « d'enfants de la vengeance » (Nkashama 38), les petits guerriers apparaissent à la fois comme victimes et bourreaux. Mais Josias Semujanga (2018) a montré que la figure de l'enfant soldat peut être aussi ni « victime, ni bourreau » (117).

Dans *Allah n'est pas obligé*¹⁰ d'Ahmadou Kourouma, le capitaine Kik, comme le raconte Birahima, est devenu enfant-soldat après que tous les membres de sa famille ont été bestialement massacrés par les rebelles : « Tous ses parents proches et éloignés morts. Et quand on n'a plus personne sur terre, ni père ni mère ni sœur, et qu'on est petit, un petit mignon dans un pays foutu et barbare où tout le monde s'égorge, que fait-on ? Bien sûr on devient un enfant-soldat, un small- soldier, un child-soldier pour manger et pour égorger à son tour, il n'y a que ça qui reste » (ANPO 100). Ici, il s'agit bel et bien d'une

6 Voir à ce propos l'analyse de Simone Goyard-Fabre. *Étienne de La Boétie, Discours de la servitude volontaire*. (Présentation par Simone Goyard-Fabre, Dossier par Raphaël Ehram). Paris : Flammarion, 2016 [1983] : 83-85.

7 Ce châtement rappelle un peu l'une des formes de châtement que Nietzsche recense dans *La généalogie de la morale* : « Châtiment occasion de fête pour célébrer la défaite d'un ennemi en l'accablant de railleries » (114).

8 Désormais, les références à ce roman seront indiquées par le sigle ANPO, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le texte.

9 Nous renvoyons, par exemple, à la thèse de doctorat de Marie Bulté (2016) intitulée : « Visions de l'enfant-soldat : construction d'une figure dans les littératures africaines ».

10 Nous convoquons ce roman à titre de corpus secondaire. Même s'il est initialement destiné aux adultes, il peut aussi faire office de roman pour adolescents en raison de la thématique de l'enfance qui y est abordée.

vengeance, même si le terme n'est pas prononcé. L'enfant-soldat devient ainsi un acteur tragique dans la mesure où sa vengeance, l'expression d'un désespoir lié à sa vie brisée, et dirigée contre la société, lui sera fatale : il finira par perdre la vie dans cette guerre qui n'est pas la sienne.

Une autre figure tragique est décrite dans le roman *L'enfant sorcier*¹¹ de Caya Makhélé. En Afrique, la croyance en la sorcellerie est fortement ancrée dans l'imaginaire social ; le sorcier, un être hautement malveillant, est doté d'un pouvoir maléfique qui lui permet de nuire aux autres. Il fait souvent l'objet de vindicte populaire, de lynchage atroce. Dans son essai *La sorcellerie n'existe pas*, le sociologue ivoirien Thiémélé Ramsès Boa (2008) analyse le fonctionnement de la sorcellerie en Afrique et montre comment elle fait office de clé pour expliquer les diverses conditions sociales et économiques : « La sorcellerie est utilisée comme principe d'explication universelle de tout ce qui nous arrive. Le commun des mortels en Afrique l'invoque pour justifier la réussite sociale, la mort, le succès et les échecs, les conflits et les perturbations sociales. [...] En somme, elle sert à tout expliquer et à tout justifier » (16). Aussi le sorcier devient-il le bouc émissaire (78), une « victime expiatoire » car la société lui impute la responsabilité de « tous les torts qu'elle n'ose pas attaquer de front » (79).

Des enfants sont aussi parfois accusés de sorcellerie comme le décrit le roman de Caya Makhélé. L'intrigue se déroule en Angola au moment où ce pays est déchiré par la guerre civile. Ces enfants dits sorciers sont rejetés par leur propre famille sous prétexte qu'ils « étaient habités par le mal et ne pensaient qu'à fomenter des calamités surtout à l'encontre de leur propre famille » (*ES* 17-18). L'enfant narrateur de 13 ans jouissait d'abord d'une bonne santé. Et tout comme les adultes, il avait adhéré à la vérité selon laquelle ces enfants sorciers seraient les bourreaux de leur propre famille. Pire, il prenait part aux mauvais traitements dont font l'objet ces enfants parias, comme il l'avoue lui-même :

Chaque parent, qui voulait se débarrasser d'une bouche à nourrir accusait son enfant de tous les maux du monde et le jetait à la rue sans ménagement, applaudi par les autres parents. L'enfant devenait ainsi aux yeux de tous un enfant sorcier. Dans notre ignorance, nous qui n'étions pas des enfants sorciers, nous allions chaque jour les taquiner en les poussant dans la vase et en les traînant nus à travers la ville, à la grande joie des adultes. Ces jeux cruels étaient notre distraction quotidienne au retour de l'école. (21)

On le voit, les enfants sorciers sont doublement victimes : d'une injustice innommable de la part de leur famille et de la communauté – qui agissent en toute impunité – mais aussi d'humiliations sans bornes. Le roman *L'enfant sorcier* cherche à dénoncer la folie de cette croyance en la sorcellerie. Atteint plus tard d'un « mal inattendu » (23) qui consiste en une croissance démesurée, l'enfant narrateur est soupçonné d'être à son tour un enfant sorcier. Pour échapper au sort réservé aux enfants sorciers, il prend la fuite, mais en cours de route, il sera fait prisonnier par des enfants rebelles. C'est alors que ces derniers lui apprennent que c'est leur lot quotidien d'humiliation qui les a poussés à prendre des armes : « Nous sommes tous des enfants sorciers. Tu es comme nous. Nous avons refusé de vivre dans l'humiliation c'est pourquoi nous avons décidé de devenir des rebelles » (40).

Ce qu'on retient du discours de ces enfants rebelles qui ne prononcent pas le mot « vengeance », c'est que même l'enfant est sensible aux affres de l'humiliation qui, très

11 Désormais, les références à ce roman seront indiquées par le sigle *ES*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le texte.

souvent, débouchent sur la vengeance. L'enfant humilié, à l'instar de l'adulte¹², recourt à la vengeance. Celle-ci n'est-elle pas l'arme des humiliés ? Ce constat fait écho à la thèse d'Aristote au sujet de la corrélation entre colère et vengeance. De plus, l'humiliation comporte une part de violence psychologique permanente. L'humilié n'est-il pas sans cesse en colère ?

Tout comme sous la tyrannie, la vengeance devient, pour l'enfant humilié, un impératif. Ici, l'acte vindicatif ne vise ni la « conservation de soi » ni la « réparation » (Nietzsche 1273). Elle est tout simplement une arme de libération.

Le dernier type de personnage vengeur que nous allons maintenant analyser est présent dans le roman *L'enfant de la guerre*¹³ – qui fait référence à la guerre civile libérienne – de Sammy Mbenga Mpiala ; le titre est trompeur dans la mesure où il peut laisser penser que le héros serait un enfant soldat. En réalité, l'enfant de la guerre désigne Ablon, âgé de neuf ans, au moment où toute la famille, – le père, la mère et ses deux sœurs de 13 et 11 ans – a été bestialement exécutée sous son regard par un soldat rebelle de vingt ans nommé lieutenant-colonel Krou. Avant l'irruption des rebelles dans leur maison, le père a eu le réflexe de cacher Ablon dans une « grosse caisse en bois vermoulu qui traînait dans un coin du salon » (EDG 9). Dans ce roman d'environ 80 pages destiné aux lecteurs de 12 -15 ans, le narrateur s'étend, dans le premier chapitre intitulé « Une journée d'enfer », sur la description des moments de l'exécution brutale des parents, ce qui nous amène à nous interroger sur l'opportunité de faire figurer ces scènes d'horreur dans un récit jeunesse. Toutefois, d'un autre point de vue, on peut avancer que le narrateur cherche, par-là, à prendre le lecteur à témoin du caractère impardonnable de ces actes et d'annoncer en filigrane un éventuel désir de vengeance chez Ablon. D'ailleurs son attitude conforte cette hypothèse :

Ce garçonnet se souviendrait toute sa vie de cette journée effroyable au cours de laquelle il perdit son père, sa mère et ses deux grandes sœurs tombées sous les coups de machettes des rebelles libériens. Comment aurait-il pu oublier d'ailleurs ? Des événements comme ceux-là vous marquent à jamais et vous donnent une autre vision des hommes et du monde. (8)

L'exécution de la famille d'Ablon par les rebelles est motivée par la haine tribale, car elle appartient à l'ethnie « mandingue » qui aurait assassiné le président, d'ethnie « krou » comme les rebelles. Le narrateur livre un autre indice montrant que la soif de vengeance qui naîtrait en l'enfant Ablon sera inextinguible. En effet, après avoir échappé à la mort, Ablon aura encore le malheur de croiser le chemin de l'assassin de sa famille deux ans plus tard, en compagnie d'une femme qui l'avait adopté. Ici aussi, le même lieutenant-colonel exécute encore les gens du village y compris la mère adoptive. Une fois encore, l'enfant échappe miraculeusement aux balles de ce rebelle. Il parvient à gagner la Côte d'Ivoire où, grâce à la générosité d'un humanitaire suisse travaillant pour l'ONG « Enfants d'Afrique » (31), il deviendra un homme accompli.

Vingt ans plus tard, Ablon va venger sa famille. Dans ce roman où la simplification de l'intrigue est très manifeste, le narrateur fera l'économie de ce que Vassilev (2008) nomme « la sémiologie de l'attente » (42), c'est-à-dire le « héros des récits de vengeance [...] refoule le désir de rétorsion immédiate pour le soumettre à la nécessité de construire un projet » (42). Autrement dit, on ne saura pas comment Ablon vit jusqu'alors sa « vengeance en esprit » (Aristote 2, 61). Notons toutefois que dans le cas d'Ablon, aucune rétorsion immédiate n'est possible, et la vengeance différée relève de l'incertain,

12 Cf. Philippe Cotter, Gilbert Holleufer et Philip D. Jaffé (2008) qui livrent un intéressant essai sur la question de la vengeance chez les humiliés dans le monde contemporain.

13 Désormais, les références à ce roman seront indiquées par le sigle EDG, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le texte.

du fortuit. Mais comme le dit l'adage, seules les montagnes ne se rencontrent pas. Ainsi, le hasard mettra sur son chemin l'assassin de sa famille, lequel n'est autre que son beau-père, richissime libérien qui entoure son gendre de toutes les bienveillances, lui proposant de venir s'installer dans la maison luxueuse avec sa femme. Est-ce que le beau-père a reconnu en son gendre le fils de la famille qu'il a décimée vingt ans plus tôt ? Difficile de le dire. En revanche, le narrateur nous livre quelques indices – par exemple le discours nostalgique du beau-père sur le Liberia – permettant à la fois au personnage Ablon et au lecteur de jeter quelques soupçons sur ce dernier. En interrogeant sa femme sur ses conjectures, Ablon fait remarquer que son désir de vengeance est resté intact. On peut penser que c'est l'enfant qu'il était qui cherche à se venger :

- Cela te paraît-il bizarre que des Ivoiriens aiment le pays de Georges Weah ?
- Bien sûr que non ! Souviens-toi toutefois que, dans un passé encore frais dans ma mémoire, mon père, ma mère et mes deux jeunes sœurs ont été assassinés au Liberia par un officier krou à moitié fou, obnubilé par sa haine pour les Mandingues. Si, un jour, le hasard de la vie me plaçait sur le chemin de cet officier krou, je crois, Ella, que ma vengeance serait terrible.
- Nul n'a le droit de se faire justice, Ablon.
- Sans être rancunier, j'appartiens à cette catégorie d'hommes qui estiment que l'on ne doit pas laisser à la seule justice humaine le droit de réprimer les torts issus de la stupidité malfaisante des hommes
- Tu n'as donc pas confiance en la justice des hommes ?
- Non ! Je ne me fie pas à la justice des hommes. Elle est trop partielle. (41-42)

Dans le récit de vengeance, le dernier moment psychologique mérite une observation particulière, celui où le vengeur rencontre l'agresseur pour accomplir son acte de vengeance. Cet instant permet de mesurer la satisfaction du premier – et la détresse du second. Ainsi, lors de leur ultime rencontre, le beau-père supplie son gendre de passer l'éponge : « Tout cela fait partie du passé, Ablon, D'un passé douloureux, certes, mais jeté dans la mer de l'oubli. Pourquoi réveiller les démons qui dorment ? » (49) Mais Ablon lui rétorque que sa dernière heure a sonné : « J'ai toujours considéré comme un devoir sacré que de venger de ma propre main mes parents dès que l'occasion s'en présenterait. [...] Mais tu as omis une chose : la vérité finit toujours par triompher » (49).

Sans autre forme de procès, il tire à bout portant sur son beau-père qui rend l'âme sur le champ. Durant ces derniers échanges, Ablon reproche à son beau-père sa duplicité, le fait qu'il lui avait caché la vérité ? Aurait-il pardonné à son beau-père si ce dernier lui avait avoué la vérité et avait fait amende honorable plus tôt ?

Ici, cette vengeance « agréable » (Aristote 1, 122) n'a pas pour objectif de réparer un tort subi – les parents ne reviendront pas à la vie – mais elle sert à apaiser une douleur mémorielle. Cette vengeance est à appréhender davantage d'un point de vue psychologique, en ce sens que le vengeur y voit une dette que l'agresseur doit honorer envers lui. Cet acte vindicatif ne suscite aucun remords, comme en témoigne la lettre qu'Ablon a laissée à sa femme : « Il m'incombait de venger les miens. Adieu, Ella » (52). Ces blessures traumatisantes de l'enfance non soignées conduisent le plus souvent à la vengeance.

Comme nous l'avons déjà mentionné, pour Hegel, la punition relève de la justice. Mais Ablon n'a pas confiance en la justice humaine qui, à ses yeux, est faillible. D'ailleurs, la justice d'État, si équitable qu'elle puisse être, est très loin de réparer le tort subi par le vengeur :

À la différence de l'homme du ressentiment, le vengeur est dans la vérité du rapport de causalité entre son malheur et le bonheur de son persécuteur. En ce sens, la vengeance va très au-delà d'une réclamation en justice du crime resté impuni, puisqu'elle ne repose pas sur le principe de l'égalité entre la punition et

la souffrance subie. Elle est une exigence qui dépasse la compensation, car pour le vengeur le tort subi ne peut littéralement être puni. (Jean-Claude Bourdin *et al.* 9).

En somme, la figure de l'enfant vengeur se décline sous trois formes : le vengeur noble dont l'acte vindicatif procède à la fois de la punition et de la libération de l'oppression, le personnage tragique se vengeant d'une société qui brise son enfance à travers des guerres et des croyances d'un autre âge et, enfin, l'acteur dont la mémoire de la douleur transforme le désir de vengeance en un projet de vie à réaliser à tout prix.

L'enfant, victime de vengeance

Si l'enfant apparaît comme un vengeur, il arrive qu'il fasse aussi l'objet d'une vengeance collective. Restons dans le contexte de la guerre, propice aux instincts vindicatifs. L'enfant soldat, parfois, est perçu uniquement comme bourreau, comme c'est le cas dans *Le retour de l'enfant soldat*¹⁴ de l'Ivoirien François d'Assise N'dah. Ce « récit jeunesse » pose la question de la culpabilité ou de la non-culpabilité des enfants soldats en mettant en scène le retour difficile de l'enfant soldat Zango dans sa communauté après la fin de la guerre civile. Ce dernier, lors de l'attaque de son village par des rebelles, est fait prisonnier et enrôlé de force dans la rébellion. Un jour, à la tête d'un groupe de pillards, il reviendra attaquer son propre village, commettre des exactions de toutes sortes en violant des femmes, en brûlant les greniers et les sanctuaires des divinités, en ligotant le chef du village avant de le frapper devant tout le monde » (*RES* 20). Ce retour de l'enfant pose la question de la soif de vengeance, mais surtout celle de la complexité de l'« équation du pardon » (Ricœur 595). Sur le chemin du retour, l'enfant Zango retrouve sa « lucidité d'homme » (19) et a maintenant conscience que ses actes commis à l'endroit de son propre village sont absolument condamnables. Ainsi, ses pensées sont traversées par le doute, l'appréhension, la crainte d'un probable accueil hostile de la part de sa famille et de sa communauté. Mais en même temps, il atténue sa culpabilité : « Mais je n'étais plus moi-même quand j'ai commis toutes ces barbaries ! » (20) En faisant cet aveu à son frère à son arrivée au village, il s'adonne à l'espoir que sa communauté verrait les choses de la même façon que lui et l'absoudrait : « Je ferai amende honorable et le temps fera le reste » (19). Ce discours de Zango traduit-il simplement une naïveté enfantine ou correspond-elle à la réalité ? Le lecteur peut plutôt penser que l'enfant a une vision un peu trop optimiste du temps, qui n'atténue pas toujours la soif de vengeance. *Le retour de l'enfant soldat* est aussi marqué par une simplification de l'intrigue et surtout de la temporalité. Le roman ne donne aucun détail sur la durée de la guerre civile, ni sur le temps mis par Zango avant de retourner au village. En réalité, les actes qu'il a posés ne sont pas, aux yeux de son jeune frère Rufaï, inoubliables : « Tu ne comprends donc pas, Zango, qu'il y a des douleurs que même le temps ne peut effacer ! » (19)

Chose certaine, Zango retourne au village à une période où ses exactions sont encore bien vivaces dans les mémoires, comme en témoignent les discours et les réactions des uns et des autres. Par exemple, le conseiller du chef du village, mandaté par Boni, ancien enseignant de Zango, pour intercéder auprès du chef, avoue la difficulté de sa mission en reconnaissant que l'ex enfant soldat est rentré un peu tôt, c'est-à-dire au moment où « les blessures que nous portons tous encore ne sont malheureusement pas cicatrisées. Je dirais qu'elles continuent de saigner » (22). Le chef du village, dont les blessures saignent beaucoup plus encore, insiste également sur ce retour prématuré, du moins inopportun, lors de son procès après sa tentative d'homicide volontaire sur l'enfant Zongo :

14 Désormais, les références à ce roman seront indiquées par le sigle *RES*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le texte.

Notre peuple a donc perdu son âme... Mais contre toute attente, alors que les membres de notre communauté cherchaient vraiment à oublier toutes ces atrocités, voilà qu'apparaît sans crier gare, notre pire bourreau, revenu selon lui, pour reprendre sa place au sein de la communauté ! Monsieur le juge, comment peut-on appeler un tel acte, si ce n'est de la pure provocation ? De quelle communauté parle-t-il ? Celle qu'il a massacrée et traumatisée ? Nous nous sommes surtout sentis floués, lorsque des autorités, et non des moindres, nous ont pratiquement imposé son intégration. Nous ne pouvions cautionner une telle mascarade qui n'avait d'autre but que de consacrer la défaite et la mort de notre peuple. (95-96)

Non seulement le retour prématuré de l'enfant au village mais surtout le caractère impardonnable de son acte semblent expliquer l'attitude hostile et vengeresse de l'immense majorité de sa communauté, y compris les jeunes. Mais ici, il importe de faire la distinction entre la culpabilité (ou la non culpabilité) de l'enfant et le caractère impardonnable de son acte. L'enfant est enrôlé de force dans une guerre déclenchée par des adultes. À ce titre, il en est une victime. Mais pour autant, son crime semble impardonnable. Comme le note Paul Ricœur, le mot impardonnable « ne s'applique pas seulement aux crimes qui, en raison de l'immensité du malheur dont les victimes sont accablées, tombent sous la dénomination de l'injustifiable selon Nabert. Il ne s'applique pas seulement non plus aux acteurs qui ont nommément perpétré ces crimes. Il s'applique aussi au lien le plus intime qui unit l'agent à l'action, le coupable au crime » (Ricœur 603). Aux yeux de la communauté de Zango, l'impardonnable recouvre non seulement le viol, les agressions physiques, les destructions des biens, mais surtout il trouve son paroxysme dans la provocation de la mort spirituelle du village ; son jeune frère « lui raconta comment les rebelles ont pillé la forêt sacrée et emporté les objets rituels consacrés aux cultes des ancêtres, non sans avoir violenté et mutilé les prêtres qui y tenaient justement une cérémonie pour protéger les habitants. Depuis ce jour, le village perdit son âme » (19). De surcroît, l'impardonnable tient notamment au lien qui unit le coupable aux actes répréhensibles posés : l'accusé n'est pas un étranger ; il est fils de la communauté, ce qui rend le crime particulièrement intolérable. Cet avis est clairement exprimé par Gaston – ancien ami de Zango –, un adolescent qui réclame non seulement le statut de victime de l'ex enfant soldat, mais il estime surtout que ce dernier ne mérite aucun pardon, dont les demandes réitérées ne sont que pure hypocrisie :

Zango a perdu son statut d'être humain ainsi que notre amitié, depuis qu'il a intégré la rébellion. Il est le diable en personne ! Il est prêt à crier, sur tous les toits, que son enrôlement est forcé. Soit ! Mais, qu'a-t-il fait pour y échapper ? [...] Tu n'es qu'un lâche ! Moi à ta place, je me serais donné la mort plutôt que de tuer d'innocentes personnes. Oui, Zango, j'aurais préféré subir les atrocités de mes ravisseurs plutôt que d'être le bourreau de mes propres parents ! Tu m'entends ? Tu n'es qu'un pauvre imbécile qui as préféré sa vie à celles des autres. Dis-moi, Zango, m'aurais-tu pardonné si moi, Gaston, j'avais commis un quelconque crime envers l'un des membres de ta famille, notamment ta mère que tu aimes tant ? Arrête de vouloir toucher le cœur des villageois par tes propos mensongers (51-52).

Le pardon est « difficile » (Ricœur 593). Tout comme Gaston, l'immense majorité de la communauté reste hostile à tout pardon envers Zango. Parmi les inconditionnels de la vengeance, on retiendra particulièrement deux personnages dont la haine est pour le moins déplacée en raison de leur statut. D'une part, le père qui voue désormais une animosité implacable à son propre fils et se réjouit de toutes les actions vengeresses auxquelles le village le soumet. Il ne cache pas sa rage en apprenant son retour : « Où est-il, ce criminel ? Dis-le-moi vite afin que je lui mette une balle dans la tête ! » (21) Qu'est-

ce qui explique un tel comportement ? Le narrateur ne fournit aucun indice à ce propos. D'autre part, le chef du village, censé incarner la sagesse et être le garant de la justice traditionnelle, est tellement rempli de colère, élément nourrissant sa vengeance, qu'il déroge à son rôle de chef en refusant toute intercession en faveur de Zango auprès de lui. Ainsi, il mettra abruptement fin à sa rencontre avec son propre conseiller : « Djoman ! je crois que nous allons mettre fin à cet entretien. Le lieu de la marche du lépreux n'est pas sur la colline » (28). Mais en y regardant de très près, on peut affirmer que son aversion à l'égard de l'enfant semble surtout liée à l'humiliation publique que celui-ci lui avait infligée. Nietzsche (2014) faisait remarquer à juste titre que la vengeance qui vise la réparation ne « répare pas le dommage éprouvé, - sauf dans un seul cas. Lorsque notre honneur a souffert par les atteintes de l'adversaire, la vengeance est à même de le rétablir » (1273, l'auteur souligne).

Le retour de l'enfant soldat ne cherche pas à faire l'éloge du pardon puisque c'est la vengeance qui l'emporte ici. Le roman démontre plutôt la difficulté du pardon en s'appuyant sur la figure d'un enfant dont le statut de victime est récusé par l'immense majorité de sa communauté. Cependant, les rares défenseurs de cet enfant articulent un discours sur la possibilité et les bénéfices du pardon. Par exemple, Boni, l'ancien enseignant de Zango, insiste sur le pardon comme ferment de la réconciliation : « Comment la réconciliation nationale que nous appelons tous de nos vœux peut-elle se faire si nous sommes incapables de pardonner, surtout à un enfant ? » (29, nous soulignons) Ici, on peut arguer que c'est l'énormité de la faute commise par Zango qui pousse les adultes à ne plus voir en lui un enfant. En d'autres termes, le crime annule le statut d'enfant. Par ailleurs, contrairement au chef du village, son conseiller fait preuve de sagesse et de bienveillance en tenant un discours qui montre que l'impardonnable reste pardonnable et apparaît, de surcroît, comme une exigence morale : « Je conviens avec toi que, quelle que soit l'erreur commise par une personne, lui accorder le pardon est un devoir social et une obligation morale. Comme le dit un proverbe bien de chez nous, même si la barbe est vilaine, son propriétaire la peignera » (22). Ce discours rappelle la thèse de Jacques Derrida (1999) pour qui l'impardonnable est la « seule chose qui appelle le pardon. » Ou encore : « S'il y a quelque chose à pardonner, ce serait ce qu'en langage religieux on appelle le péché mortel, le pire, le crime ou le tort impardonnable. [...] Le pardon pardonne seulement l'impardonnable. On ne peut ou ne devrait pardonner, il n'y a de pardon, s'il y en a, que là où il y a de l'impardonnable.¹⁵ »

En définitive, *Le retour de l'enfant soldat* reste un pur récit de vengeance, même si, à aucun moment, les acteurs ne prononcent le terme de *vengeance*. La rétorsion est ici immédiate. En effet, dès son retour au village, Zango échappe de justesse à un lynchage par une foule armée de gourdins, de machettes, et même d'armes à feu : « La foule excitée cria d'une voix forte et unanime : - Non ! À mort, le rebelle Zango ! À mort ! (33) Durant ces moments de violences infligées à l'ex bourreau, le jeune Azokobi, à la tête de cette foule, voulait lui trancher sa verge, une façon pour la communauté de rendre aux femmes violées leur dignité (36).

Les récits de vengeance révèlent les liens entre littérature et justice¹⁶. Dans son ouvrage déjà cité, Vassilev rappelle que « les origines de cette alliance remontent à l'antiquité grecque. C'est d'abord la littérature [...] qui rend compte du premier procès judiciaire et enregistre l'institution de la loi officielle » (Vassilev 32). Après la tentative de lynchage, Zango est autorisé à rejoindre la concession familiale, mais où il est assigné à une stricte quarantaine au fond d'une case excentrée avec interdiction d'adresser la parole aux autres membres de la famille et de la communauté. En outre, il doit se nourrir

15 Jacques Derrida. Le siècle et le pardon ». *Le Monde des débats*, décembre 1999. En ligne : <http://hydra.humanities.uci.edu/derrida/siecle.html>, consulté le 25 mai 2021.

16 Voir Raymond Verdier (2004), Jacques Vergès (2011).

par ses propres moyens, en attendant le verdict de la justice traditionnelle. Le roman articule ainsi un discours judiciaire à travers deux formes de justice : la justice traditionnelle (au niveau du village) et la justice d'État. Le lecteur assiste à un tableau un peu étrange de ce « tribunal traditionnel » qui emprunte le chemin de la vengeance, quoiqu'il se pare d'un vernis démocratique. Ce tribunal s'est réuni plusieurs fois, mais les membres n'arrivent pas à s'accorder sur le verdict définitif : « Tandis que certains recommandent son bannissement du village, d'autres réclamaient rien de moins que la peine capitale. Mais comme pareille sentence n'avait jamais été prononcée de toute l'histoire du village, le tribunal traditionnel avait décidé de l'ajourner, le temps de recueillir les avis de chaque chef de famille » (41).

Cette justice traditionnelle, quelle qu'en soit l'issue, vise à sceller le sort de l'enfant et à entériner la vengeance collective. Mais, ce suspense sera annihilé par un évènement dramatique inattendu, mais pas surprenant, notamment la tentative d'homicide du chef du village contre l'enfant Zango. Il sera donc traduit devant la justice d'État. En condamnant l'action vengeresse du chef, cette justice moderne suscite l'incompréhension et l'indignation de la communauté, et ravive les douleurs de la mémoire : « Quoi ! Mais quel sacrilège ! Oser arrêter un chef de village, juste pour avoir tué un assassin ! Le monde est vraiment à l'envers ! s'indignait-on » (84). Dans le même sens, le chef du village n'exprimera aucun remords¹⁷, insistant au contraire sur la justesse et la légitimité de son crime. En réalité, contrairement à la justice traditionnelle, celle de l'État moderne ne condamne pas l'enfant, mais essaie plutôt de faire comprendre que les enfants soldats « ne peuvent pas être responsables de leurs actes devant la loi » (90). Ce procès du chef devient alors une tribune où le procureur se livre plutôt à un discours pédagogique (à l'endroit de la communauté villageoise) en mettant en lumière le statut de victime de l'enfant soldat et en soulignant la nécessité de l'aider à guérir des conséquences psychologiques et sociales des traumatismes de la guerre. Ainsi, la justice d'État se borne à cet aspect pédagogique en prônant le pardon et en faisant preuve de clémence envers le chef, condamné seulement à six mois de prison avec sursis. Le roman, qui se termine sur cette victoire provisoire de Zango, se veut un émouvant plaidoyer en faveur de la réinsertion sociale sans frictions de l'enfant soldat.

Conclusion

Comme l'a montré cette étude, les ouvrages pour la jeunesse analysés traitent sans fard la question de la vengeance, ce qui donne à voir une porosité des frontières entre ces récits et les romans destinés au lectorat adulte. À l'exception de la trilogie de Kanuden qui opte pour la voie de la métaphorisation par le recours au fantastique pour atténuer les descriptions de la violence, les récits recourent à un réalisme dérangeant qui se traduit par la représentation des scènes odieuses, voire sanglantes. Mais d'un autre point de vue, il ne pouvait en être autrement en ce sens que les intrigues témoignent de la complexité inhérente à la vengeance dont la soif et l'accomplissement semblent obéir aux mêmes mécanismes psychologiques, chez l'enfant comme chez l'adulte ; on retiendra particulièrement la colère, la mémoire de la douleur, qui maintiennent en éveil la soif de vengeance jusqu'à sa réalisation.

Les récits de vengeance montrent aussi ses liens avec les thèmes du pardon et de la justice. Parfois, la vengeance s'oppose à juste titre au pardon : dans les contextes d'oppression, de tyrannie et d'humiliation, où la justice est impossible, l'acte vindicatif, qui s'assimile à la révolte, devient une exigence, une arme de libération. À cet égard, la

17 Dans *La généalogie de la morale*, Nietzsche récusait l'idée selon laquelle le châtiement aurait la propriété d'éveiller chez le coupable le sentiment de faute, le remords : « Le véritable remords est excessivement rare, en particulier chez les malfaiteurs et les criminels; les prisons, les bagnes ne sont pas les endroits les plus propices à l'éclosion de ce ver rongeur » (115, l'auteur souligne).

vengeance peut être empreinte de noblesse, comme dans la trilogie de Kanuden. Par ailleurs, la vengeance de l'enfant contre la société peut sembler légitime, mais elle fait de lui une figure tragique. C'est notamment le cas de l'enfant soldat ou l'« enfant sorcier » dont la vengeance violente ne changera rien à sa condition ou finira par lui être fatale. Toujours en contexte de guerre, l'enfant (non participant), victime des exactions des rebelles, développera une mémoire de la douleur qui rendra sa vengeance inéluctable.

L'enfant, à son tour, n'échappe pas à la vengeance, comme l'illustre également la situation de l'enfant-soldat dont le statut de victime est récusé dans *Le retour de l'enfant soldat*. Ce récit de vengeance collective pose en définitive la question complexe du pardon, notamment si une société peut se réconcilier avec elle-même en refusant de pardonner à son propre enfant.

Memorial University of Newfoundland

OUVRAGES CITÉS

- Aristote. *Rhétorique*, Tome Premier (livre 1), traduit et établi par Médédric Dufour. Paris : Les Belles Lettres, 1960.
- . *Rhétorique*, Tome Deuxième (livre 2), traduit et établi par Médédric Dufour. Paris : Société d'Édition Les Belles Lettres, 1960.
- Boa, Thiémélé Ramsès. *La sorcellerie n'existe pas*. Abidjan : Les Éditions du CERAP, 2010.
- Bonnet, Gérard. *La vengeance : l'inconscient à l'œuvre*. Paris : In Press, 2015.
- Bourdin, Jean-Claude, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gaussot et Pascal-Henri Keller, dir. *Faire justice soi-même. Études sur la vengeance*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Bulté, Marie, *Visions de l'enfant-soldat : construction d'une figure dans les littératures africaines* (thèse de doctorat soutenue en 2016 à Rennes 2). En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01426667/document> (consulté le 12 septembre 2021).
- Cotter, Philippe, Gilbert Holleufer et Philip D. Jaffé. *La vengeance des humiliés : les révoltes du 21^e siècle*. Grand-Saconnex : Eclectica, 2008.
- Courtois, Gérard, dir. *La vengeance. Volume 4. La vengeance dans les sociétés extra-occidentales*. Paris : Éditions Cujas, 1984.
- Derrida, Jacques. « Le siècle et le pardon ». *Le monde des débats*, décembre 1999. En ligne : <http://hydra.humanities.uci.edu/derrida/siecle.html>, consulté le 25 mai 2021.
- Erman, Michel. *Éloge de la vengeance : essai sur le juste et la justice*. Paris : Presses Universitaires de France, 2012.
- Foucault, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard, 1975.
- Goyard-Fabre, Simone. « Présentation » : Étienne de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*. (Présentation par Simone Goyard-Fabre, dossier par Raphaël Ehrsam). Paris : Flammarion, 2016 [1983] : 5-104.
- Hegel, Georg Wilhelm Friedrich. *Propédeutique philosophique*. Traduit de l'allemand et préfacé par Maurice de Gandillac. Paris : Les Éditions du Minuit, 1963.
- Konaté, Moussa. *Kanuden contre Cœur ténébreux*, Tome 1. Vanves : Édicef, 2013.
- . *Kanuden à l'assaut des tyrans*, Tome 2. Vanves : Édicef, 2013.
- . *Kanuden sous un soleil nouveau*, Tome 3. Vanves : Édicef, 2014.
- Kourouma, Ahmadou. *Allah n'est pas obligé*. Paris : Seuil, 2000.
- Locke, John. *Quelques pensées sur l'éducation*. Paris : J.Vrin, 2007.
- Makhélé, Caya. *L'enfant sorcier*. Paris : Acoria, 2002.
- Mbenga Mpiala, Sammy. *L'enfant de la guerre*. Montréal, Abidjan : CEDA/Hurtubise, 1999.

- Méchoulan, Éric. « La dette et la loi, considérations sur la vengeance ». *Littératures classiques* n°40, 2000 : 275-294.
- Méchoulan, Éric. « Cicéron, c'est pas carré : stratégie topique et paradigme de la colère dans l'affaire Horace ». *Études françaises* 36-1, 2000 : 11-28.
- N'dah, Françoise d'Assise. *Le retour de l'enfant soldat*. Abidjan : Vallesse Éditions, 2008.
- Nietzsche, Friedrich. *La généalogie de la morale*. Paris : Gallimard, 1964.
- . *Ainsi parlait Zarathoustra*. Paris : Arvensa Éditions, 2019.
- . *Œuvres complètes*. Paris : Arvensa Éditions, 2014.
- Nkashama, Pius Ngandu. « Les "enfants-soldats" et les guerres coloniales : à travers le premier roman africain ». *Études littéraires* 35-1, 2003 : 29-40.
- Ottevaere-van Praag, Ganna. *Le roman pour la jeunesse. Approches – Définitions, Techniques narratives*. Bern : Peter Lang, 1997.
- Ricœur, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil, 2000.
- Ruiz, Louis. « L'enfant 'méchant', l'enfant 'mauvais' ». *Un mouvement mélancolique chez l'enfant ?* Toulouse : Érès, 2010.
- Schmitt, Eric-Emmanuel. *La vengeance du pardon*. Paris : Albin Michel, 2017.
- Semujanga, Josias. « La figure de l'enfant dans les récits de guerre ». Kodjo Attikpoé, dir. *Les pouvoirs de la littérature de jeunesse*. Berlin : Peter Lang, 2018 : 107-128.
- Vassilev, Kris. *Le récit de vengeance au XIXe siècle. Mérimé, Dumas, Balzac, Barbey d'Aurevilly*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2008.
- Verdier, Raymond, dir. *Vengeance. Le face-à-face victime/agresseur*. Paris : Autrement, 2004.
- , dir. *La vengeance Volume I. La vengeance dans les sociétés extra-occidentales*. Paris : Éditions Cujas, 1981.
- Vergès, Jacques. *Justice et littérature*. Paris : Presses Universitaires de France, 2011.